



DÉCISION n° 2026/01/00 A A

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

D-2601-000221

Objet : avenant I au marché de fourniture de deux véhicules d'occasion pour la commune de Vauvert à l'usage de son service Espaces publics : un camion benne et un camion multi benne ampli roll.
Prolongation de délai d'exécution.

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R 2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée et ses articles R 2194-7 et R 2194-8 relatifs aux modifications non substantielles des marchés,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

VU la décision n° 2025/12/0535 en date du 19 décembre 2025, attribuant le marché de fourniture de deux véhicules d'occasion pour la commune de Vauvert à l'usage de son service Espaces publics : un camion benne et un camion multi benne ampli roll à la société CHABAS AVIGNON SAS, 37 route de Nîmes, 30540 Milhaud, dont le siège est situé RN 7, 747 route de Sorgues, 84130 Le Pontet.

CONSIDERANT la nécessité de prolonger d'environ 15 jours la durée d'exécution, afin de garantir la livraison et l'établissement des cartes grises dans des conditions conformes aux exigences du marché, malgré le retard pris, du fait de l'intervention de la notification en période de congés, dans la procédure administrative de cession et notamment, pour la signature par la commune les documents nécessaires à l'établissement des cartes grises,

DÉCIDE

Article 1 : un avenant n° 1 au marché de fourniture de deux véhicules d'occasion pour la commune de Vauvert à l'usage de son service Espaces publics (un camion benne et un camion multi benne ampli roll) est signé entre la commune de Vauvert et la société CHABAS AVIGNON SAS, 37 route de Nîmes, 30540 Milhaud, dont le siège est situé RN 7, 747 route de Sorgues, 84130 Le Pontet, pour prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 23 février 2026 inclus.

Article 2 : Le montant initial du marché ainsi que les autres clauses demeurent inchangés.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 28 JAN. 2026

Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains, voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement, patrimoine
et cimetières,


Annick Chopard



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....28 JAN. 2026..
- sa notification le.....
- sa publication le.....28 JAN. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier